

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-069

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Partenariat avec Victoria TONEV pour la mise en place d'analyse des pratiques pour les assistants maternels bénéficiaires du relais petite enfance à Val-Revermont

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la pratique contribue à l'amélioration de la professionnalisation des assistants maternels et donc à la qualité de l'accueil des enfants en accueil individuel ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Victoria TONEV, médiatrice familiale spécialisée dans la communication, pour la mise en place d'analyse des pratiques pour les assistants maternels ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Victoria TONEV, médiatrice familiale spécialisée dans la communication, située 62 Bd. Victor Hugo 01000 Bourg-en-Bresse, Siret n°91889278700014.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances sont assurées par Victoria TONEV ;
- Les séances se déroulent dans les locaux du relais petite enfance à Val-Revermont ;
- Les séances, au nombre de six, se déroulent à partir du 27 mars 2025 (suite du planning mis en place avec le groupe de travail) ;
- Les séances s'adressent aux assistants maternels, pour un coût global net de 1 038 €.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 03 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et petite enfance

